



Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'AFB 27 Novembre 2017

1°) Adoption du compte-rendu du CA du 27 septembre 2017

Nous avons demandé à ce que le projet de PV soit modifié, de manière modeste, sur certains de nos propos un peu érodés ou imprécis, suite à transmission ultérieure de nos modifications. Nous soulignons par ailleurs que les PV sont globalement bien rédigés. Le principe en est accepté. Le PV est donc **approuvé à l'unanimité**, en l'attente de ces rectifications à venir.

Nous demandons ensuite si le courrier promis par le président du CA a bien été fait. Il s'agissait, suite à notre demande formulée en séance le 27/09, d'interpeller le ministre de l'agriculture au sujet de l'agression symbolique dont les collègues du SD36 ont été victimes (*via* leurs locaux) de la part de la FDSEA et de demander son soutien aux agents de l'environnement.

Le président répond par l'affirmative et dit qu'il transmettra ce courrier aux administrateurs. Il assure de son soutien plein et entier les agents du Ministère ainsi mis en cause.

2°) Désignation des membres des comités d'orientation « milieux marins » et « milieux terrestres »

Nous avons rappelé notre opposition à une telle composition de ces comités d'orientation, qui à notre sens ne sont pas de vrais comités technico-scientifiques susceptibles d'éclairer le CA sur les sujets thématiques retenus. Cette composition ressemble plutôt à une sorte de « deuxième division » visant à caser les laissés-pour-compte lors de la désignation des membres du CA et à permettre davantage d'infiltration par certains groupes d'influence non compétents sur ces thèmes et par des ministères ici inutiles ... alors même que ces comités n'ont pas de pouvoir décisionnel, car il est strictement réservé au CA.

Pour info : le président du COR « milieux maritimes » est Jérôme BIGNON, sénateur de la Somme et pour le COR « milieux terrestres », Sandrine Bellier, représentante d'Humanité & Biodiversité. Les représentants du personnel ayant fait le choix de ne pas y être.

3°) Attribution de subventions et concours financiers

Un très bref résumé des discussions qui ont eu lieu lors de la commission des attributions est fait par Paul Michelet. Il rappelle notamment le vote d'un crédit exceptionnel pour la Guadeloupe et les îles de Saint-Barthélemy et Saint-Martin d'un montant de 4 M€.

N'ayant pu assister à la commission des attributions le 10 novembre, nous avons fait parvenir aux membres de cette commission un message où nous faisons part de nos remarques et questions au sujet des subventions attribuées à 6 actions du programme Ecophyto. Ce dernier n'ayant pas du tout été mentionné par l'administration durant cette commission (malgré notre demande écrite), nous proposons de l'adresser à l'ensemble des membres du CA pour qu'il y soit répondu point par point, par courriel également, avant la prochaine séance. Ceci est accepté par le président. Nous rappelons qu'Ecophyto a fait l'objet de débats et dissensions au CA de l'Onema, et que cela risque d'être le cas encore au sein de celui de l'AFB, compte-tenu des doutes sur ses effets réels.

Une discussion s'engage d'où il ressort qu'il est difficile de se prononcer sur ces attributions sans connaître les priorités d'action de l'AFB (Humanité & Biodiversité). Il est demandé que l'AFB fasse partie de la commission d'évaluation du programme Ecophyto (FNE).

Le MEDEF fait état d'un regret de la FNSEA sur le fait qu'un dossier sur les équipements de protections individuelles (EPI) n'ait pas été retenu. Ceci entraîne une remarque assez cocasse, mais logique du président du CA, qui ne comprend pas pourquoi Ecophyto devrait financer une étude sur les EPI alors que les agriculteurs ne cessent de répéter que ces produits sont inoffensifs...

Le président du conseil scientifique (CS) rappelle qu'un des premiers dossiers traités par le CS porte sur l'agro-écologie. Un rapport est à venir sous peu.

Ce dossier de subventions est **adopté avec une voix contre (CGT)**, au motif des six dossiers Ecophyto sur lesquels nos questions restent en suspens....comme cela a souvent été le cas sur ce programme, si l'on se réfère à notre expérience antérieure du CA de l'Onema.

4°) Adoption du budget rectificatif

Une présentation du dossier est faite par Sophie Gravellier, dont on retiendra essentiellement, comme toutes les autres années, une diminution de la subvention de charge de service public de 16 % par rapport à ce qui était initialement prévu.

Le SNAPE regrette le report du RIFSEEP pour 2018. Les collègues ATE et TE n'ont toujours pas les mêmes rémunérations que ceux de l'ONCFS.

5°) Budget initial 2018

La présentation du BP est faite par Sophie Gravellier. La dotation budgétaire est à peu près identique à 2017. La subvention de charge pour service public est maintenant prise sur le budget des Agences de l'Eau.

Le budget prévisionnel se décompose comme suit :

Effectifs : 1 198 ETP pour 1 227 ETPT sous plafond (idem 2017), 54 ETP hors plafond, donc pas de création de postes en 2018.

Recettes :

- 289 M€ provenant essentiellement des Agences de l'Eau.

Dépenses :

- 82 M€ pour les salaires,
- 178 M€ en interventions dont 65 M€ pour les Parc Nationaux et 41 M€ pour le plan Ecophyto
- 30,7 M€ en fonctionnement (idem qu'en 2017, avec la remarque suivante faite par le SNE : comment faire avec une enveloppe identique alors que le nombre d'agents à gérer augmente ?)
- 8 M€ en investissement.

La CGT Environnement fait à ce moment **une déclaration**, qui porte sur le déficit de moyens alloués à l'AFB, notamment en matière d'effectifs. Cette déclaration est **annexée au présent compte-rendu**.

Les différentes interventions qui suivent tournent autour du désengagement de l'Etat, faisant supporter l'intégralité du budget de l'AFB sur des ressources affectées, alors que le budget de l'ADEME, par exemple, est payé par le budget de l'Etat. Cela voudrait-il dire également que les Agences de l'Eau ont trop de ressources vis-à-vis des missions qui lui sont assignées ?

La réponse de l'administration est prévisible mais à notre sens, dérisoire : « l'AFB a bien été traitée en 2018 et il n'y a pas à s'inquiéter pour la pérennité de son financement. » OK, mais doit-on se satisfaire d'une stagnation des emplois vu l'augmentation des missions, et de la réduction globale de moyens pour le budget eau et nature (BOP 113) ? Pour mémoire aussi, le représentant du Budget avait dit lors de la séance du 27 septembre que l'AFB était bien traitée en 2018 du fait de la stabilité du nombre d'ETP qui contrastait avec les autres EP ou services de l'Etat émergeant au BOP 133. Nous lui avons alors rétorqué : « *Mais dites-nous à quoi ressemblerait un établissement nouvellement créé, portant un sujet de société aussi central, dont on diminuerait les postes dès ses deux premières années d'existence ?* »

Le budget primitif est adopté à l'unanimité sauf **4 voix contre** (CGT, SNE, SNAPE ; pour notre part : en désaccord sur le gel des emplois) et un vote blanc (Humanité & Biodiversité).

On note que les associations environnementales ne se sont pas montrées réactives sur ce sujet, hormis H & B.

6°) Avis conforme sur le parc éolien de Dieppe - Le Tréport

Auparavant, le CA de l'Agence des aires marines protégées avait possibilité de déléguer la faculté d'émettre des avis conformes aux conseils de gestion des Parcs naturels marins. La réforme de l'autorisation unique environnementale a considérablement restreint cette possibilité, retirant de fait cette délégation. Ceci restant à vérifier d'un point de vue juridique.

C'est pour cela que ce projet éolien est soumis au vote du CA pour avis conforme, après celui émis par le conseil de gestion du PNM des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale.

Le président du conseil de gestion du PNM EPMO expose le contexte dans lequel l'équipe du PNM a travaillé à la fois sur un temps contraint pour un si gros projet (1 an) et dans une

ambiance très particulière. Il salue d'ailleurs l'excellent travail des agents. Le conseil de gestion a formulé pour ce projet un avis défavorable à la majorité de 30 voix sur 56 votants, compte-tenu qu'un tiers de la superficie du PNM est concernée par ce projet de 56 éoliennes et que le pétitionnaire, ENGIE, n'a pas fait beaucoup d'efforts pour répondre aux interrogations et inquiétudes diverses clairement formulées, et pertinentes.

Il rappelle que la modification de cette procédure des avis conformes laisse un goût amer et un sentiment d'être dessaisi, voire désavoué, qui est partagé par l'ensemble des présidents de PNM. Il met en garde le CA sur les conséquences qu'il y aurait au niveau des PNM si l'avis du CA n'allait pas dans le même sens que celui du conseil de gestion du PNM.

Le président du CA propose alors de reporter cet avis à un CA extraordinaire qui aura lieu le 16 janvier 2018. Auparavant, une commission du CA entendra le porteur de projet le 14 décembre 2017. Cette proposition remporte l'unanimité des administrateurs présents, qui saluent la justesse et la pertinence de cette option.

7°) Projet de bail à conclure pour l'implantation immobilière des services centraux du Pôle de Montpellier

Il est prévu de regrouper l'ensemble des sites présents sur Montpellier à Pérols. Le SNE a, dans le cadre d'une déclaration, expliqué la position des agents. Nous nous associons à celle-ci. A partir de ce moment, il n'y a quasiment pas eu de débat.

Ce projet a été **adopté à l'unanimité**, moins **l'abstention des quatre représentants syndicaux**.

8°) Accord-cadre entre l'AFB et divers organismes

Ces accords sont à passer avec les Conservatoires botaniques régionaux, l'UMS Patrinat, les Conservatoires d'espaces naturels, la Fédération des Parcs naturels régionaux et Réserves naturelles de France.

Ils sont tous **adoptés à l'unanimité**.

9°) Conventions-cadre portant création de l'ARB d'Ile-de-France et de Mayotte

Adoptées.

10°) Projet LIFE intégré sur les habitats marins

Adopté.

La France à l'avant-garde grâce à l'Agence française pour la Biodiversité !!!

Paris, le 27 novembre 2017

Le 19 janvier dernier, l'Agence Française pour la biodiversité était menée sur les fonts baptismaux entourée, de ses marraines (Mmes Royal et Pompili) et de son parrain (M. Reeves), ainsi que toutes les bonnes fées qui se penchent sur le berceau de ce bel établissement: « *Tu seras à l'avant-garde de la reconquête de la Nature, tu seras dotée d'une feuille de route déclinant des missions concrètes, nombreuses et ambitieuses, tu œuvreras avec une volonté sans faille de concertation et de partenariat, tu seras servie par un nombre croissant d'agents dévoués et aux compétences reconnues...* » Mais comme dans tous les contes de fées, il ne faut pas oublier certaines forces maléfiques, qui peuvent se manifester, vexées de ne pas avoir été invitées ; elles peuvent alors contrecarrer toutes les bonnes volontés . Ici, il s'agit notamment de la fée « *Gare à mes deniers !* » et de la fée du management.

Après leur passage, où en est- on ? Un budget en berne, avec une légère diminution par rapport à 2017, après un tour de passe-passe puisque la subvention pour charge de service public est maintenant intégralement payée par les Agences de l'eau : non seulement, « l'eau paye l'eau », mais aussi le fonctionnement des parcs nationaux, la biodiversité terrestre et marine, l'ONCFS. Évidemment, pas de recrutement de personnel supplémentaire en 2018. Certes, Bercy a fait dire lors du dernier CA (27/09/2017) que l'AFB est protégée par ses bonnes fées et qu'au vue des 1 345 suppressions d'emploi (- 843 au MTES et MCT et - 504 dans les EP sous tutelle ministérielle), elle ne s'en sort pas si mal. Mais tout cela n'est que de la poudre de perlimpinpin, puisqu'il car il est clairement annoncé une perte de 10 de postes en 2019... Et que la défense de la nature, ce n'est pas la seule AFB, c'est l'ensemble du BOP 113, qui subit une coupe nette de 93 emplois dans les EP. Pourtant, si l'on en revient à l'AFB, les troupes sont loin d'être pléthoriques : services départementaux exsangues, services administratifs submergés, antennes maritimes qui ne survivent que par injection de CDD et 3 parcs naturels marins créés par la fée Royale (Arcachon, Pertuis et Martinique) qui ne disposeront d'aucun renfort pour concevoir puis mettre en œuvre leurs plans de gestion.

Au sujet des parcs naturels marins, la fée « *Concertation* » a du souci à se faire car la centralisation du pouvoir d'avis conforme par transfert au CA de l'AFB est sur le point de faire imploser leurs conseils de gestion. Cela sonnerait le glas de cette belle idée de fédérer les acteurs locaux autour de la protection de leur patrimoine maritime. Pas de bol...

On peut aussi s'inquiéter des bons soins de la fée « *Bosse avec les assos* », qui a tendance à voir ses chevilles gonfler, par exemple lorsque la sacro-sainte mobilisation citoyenne s'immisce jusque dans la rédaction (future) du projet d'établissement. La fée « *Etat régalien* » va-t-elle laisser faire les bras croisés ?

Quant à la vie au sein de l'Agence, ce n'est pas brillant : un management conquérant et sûr de lui qui écoute plus la Cour des comptes que le personnel et ses représentants, décrétant que l'option 4 jours était le problème. Ces derniers sont alors obligés de boycotter les instances représentatives pour se faire entendre (CSHCT du 18 octobre, Comité technique du 2 novembre 2017). Un malaise général traduit par un grand nombre de signalements RPS et d'arrêts-maladie, qui ne sont pourtant que des arbres cachant la forêt. Ce mal-être concerne particulièrement les services supports suite à une vision hyper-formatée et ultra-hiérarchique du fonctionnement d'un établissement public. On peut aussi rappeler la gestion désastreuse du passage d'une cinquantaine d'agents ATE (sur 600) de la catégorie C vers la catégorie B, qui laissera des rancœurs et une désillusion indélébiles. Tout cela aurait pu être croquignolesque, s'il ne s'agissait de la santé physique et mentale de centaines de personnes, autrefois motivées et passionnées par leurs missions de préservation des milieux naturels et des espèces sauvages.

Hubert Reeves, lors de la création de l'AFB, avait paraphrasé Winston Churchill en disant que cette création était la fin du commencement. Un an après, ce n'est pas la fin de la fin du commencement, mais plutôt le commencement de la fin pour de nombreuses missions essentielles aux yeux des agents. Et comme on en est à citer des grands hommes, mobilisons le général De Gaulle, qui déclara en 1958 à Constantine : « *Les grands projets ne valent qu'en fonction des mesures pratiques qui sont prises pour les réaliser* ».